

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 16 décembre 2011
(convocation du 5 décembre 2011)

Aujourd'hui Vendredi Seize Décembre Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, M. MANGON Jacques, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 12 h 15
M. BENOIT Jean-Jacques à M. DUBOS Gérard à partir de 12 h 00
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard jusqu'à 9 h 45
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe
M. GAUTE Jean-Michel à M. DAVID Jean-Louis
M. GELLE Thierry à M. CAZABONNE Alain
M. LABISTE Bernard à M. FREYGEFOND Ludovic à partir de 11 h 00
M. LAMAISON Serge à M. MAURRAS Franck à jusqu'à 10 h 40
M. PIERRE Maurice à M. TURON Jean-Pierre à partir de 12 h 00
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10 h 10
Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis jusqu'à 10 h 50
M. SOUBABERE Pierre à M. HERITIE Michel
Mme. TERRAZA Brigitte à Mme. DE FRANCOIS Béatrice
Mme BONNEFOY Christine à M. GARNIER Jean-Paul jusqu'à 10 h 40
M. BONNIN Jean-Jacques à M. DUART Patrick jusqu'à 11 h 50
M. BOUSQUET Ludovic à M. MANGON Jacques
Mme. CAZALET Anne-Marie à Mme. COLLET Brigitte
Mme COUTANCEAU Emilie à Mme BOST Christine à partir de 12 h 00
Mme. DELATTRE Nathalie à M. DELAUX Stéphan
Mme DELTIMPLE Nathalie à Mme FAORO Michèle jusqu'à 11 h 00
M. DOUGADOS Daniel à M. BAUDRY Claude de 10 h 30 à 12 h 00
M. DUART Patrick à M. BONNIN Jean-Jacques à partir de 11 h 50

Mlle. EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime
Mme. FOURCADE Paulette à M. TOUZEAU Jean
M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. PUJOL Patrick à partir de 11 h 50
M. GUICHOUX Jacques à Mme BALLOT Chantal à partir de 12 h 00
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. TRIJOLET Thierry jusqu'à 10 h 30
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à Mme. BREZILLON Anne
Mme. HAYE Isabelle à M. HURMIC Pierre
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick à partir de 12 h 00
Mme. LAURENT Wanda à M. ROBERT Fabien
M. LOTHAIRE Pierre à Mme. DESSERTINE Laurence
M. MAURIN Vincent à M. GUICHARD Max
M. MOGA Alain à Mme. LIRE Marie Françoise
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme PIAZZA Arielle à M. QUANCARD Denis jusqu'à 9 h 45
M. PEREZ Jean-Michel à Mme. DIEZ Martine
M. REIFFERS Josy à Mme TOUTON Elisabeth jusqu'à 10 h 40
Mme. SAINT-ORICE Nicole à M. SOLARI Joël
M. SENE Malick à M. DAVID Alain
M. SIBE Maxime à M. SOUBIRAN Claude
Mme WALRYCK Anne à M. GAUZERE Jean-Marc à partir de 12 h 00

LA SEANCE EST OUVERTE

**Association AQUITEC - Salon Aquitec du 9 au 11 février 2012 - Subvention -
Convention - Décision - Autorisation**

Monsieur FLORIAN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'association Aquitec, créée le 22 mars 1993 et dont l'objet est la promotion des filières et métiers de l'enseignement technique, ainsi que le développement de l'emploi et de la formation, organise son salon annuel au Parc des Expositions de Bordeaux-Lac du 9 au 11 février 2012.

Aquitec poursuit plusieurs objectifs qui concourent à faire connaître, de manière exhaustive, les formations existantes en Aquitaine et à valoriser les filières et métiers techniques, générateurs d'emplois mais souvent méconnus.

Afin de concrétiser sa démarche et la tourner vers le public, l'association organise annuellement un Salon de l'Orientation, de la Formation, des Métiers et de l'Emploi en Aquitaine. La 23^{ème} édition de ce salon se tiendra au Parc des Expositions de Bordeaux-Lac, les 9, 10 et 11 février 2012, la manifestation étant organisée avec le concours de la Communauté Urbaine et d'autres collectivités locales.

Le salon Aquitec, dont l'entrée est gratuite, constitue un rendez-vous important pour les 15-25 ans, les adultes en situation de formation ou de reconversion. Il est de même incontournable pour tous les professionnels du secteur de la formation, et des métiers techniques, que ce soient les entreprises, le tissu associatif, les institutionnels et les établissements de formation initiale ou continue.

Lors de l'édition 2011, il a réuni environ 430 exposants, dont une trentaine d'entreprises sur plus de 200 stands et a accueilli 95 000 visiteurs. Il se veut aussi un lieu d'échanges à travers l'organisation de 45 conférences et tables rondes autour des thèmes de la formation, l'orientation, les métiers et l'emploi.

Afin de répondre de la manière la plus satisfaisante aux attentes du public, ses organisateurs ont développé, au fil des ans, des espaces thématiques qui ont pour but de présenter les activités d'une branche ou d'un secteur professionnel, en associant établissements d'enseignement et professionnels.

L'édition 2012 verra la multiplication de ces espaces thématiques, comme celui dédié à l'aéronautique, afin de développer les filières métiers et accueillir des établissements publics et privés de toute l'Aquitaine.

L'édition 2012 permettra également de mettre en exergue les pôles de compétitivité aéronautique, bois..., Route des Lasers, ainsi que des innovations technologiques. Ces différents dispositifs permettront aux entreprises de notre région de proposer des postes à tous types de publics sur l'espace « emploi » et, ainsi, effectuer une passerelle avec la formation, cette dernière étant une composante très importante pour les publics en recherche d'insertion ou de réinsertion.

En parallèle à ces nouvelles activités, les espaces thématiques présents lors des précédentes éditions seront reconduits, comme par exemple :

- Transport et logistique
- Bâtiment et Travaux Publics,
- Métiers de bouche,
- Métiers de l'automobile, cycles et motocycles,
- Santé, social,
- Métiers agricoles,

mais aussi les filières de l'environnement, du tourisme, de l'hôtellerie, la restauration, l'animation.

Un concours, « Cap sur Aquitec », doit permettre, en partenariat avec le journal Sud-Ouest et le Rectorat de Bordeaux, de valoriser, sous forme de témoignages auprès des collégiens, les filières techniques et professionnelles.

Cet événement connaît chaque année un fort retentissement médiatique, tant par la couverture dont il bénéficie auprès des médias régionaux (presse écrite et audiovisuelle), que par la promotion faite par l'association Aquitec (100 000 brochures envoyées dans les établissements scolaires, campagne d'affichage auprès de 240 mairies, dans les centres commerciaux et sur les réseaux de transports, en particulier TBC).

Par son rôle au titre de l'accompagnement économique, le salon Aquitec contribue de façon incontestable à l'attractivité et au développement de l'agglomération bordelaise.

Dans ces conditions, comme il le fait depuis cinq ans, notre Etablissement Public pourrait reconduire sa participation à hauteur de 33 000 € pour le Salon Aquitec 2012, dans le cadre d'un budget prévisionnel H.T de 602 000 €, détaillé comme suit :

Dépenses	€ H.T	Recettes	€ H.T
Achat prestations & fournitures	40 000	Location de Stand	424 000
Locations	327 000	C.R.A	90 000
Entretien – Assurances	9 000	C.G 33	12 000
Honoraires	30 000	C.U.B	33 000
Publicité	51 000	Mairie de Bordeaux	27 000
Déplacements	13 000		
Impôts et Taxes	10 000	Autres produits de	16 000
Salaires	112 000	gestion	
Charges de gestion	10 000		
TOTAL	602 000	TOTAL	602 000

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE l'organisation du Salon de l'Orientation, de la Formation, de l'Emploi et des Métiers en Aquitaine, présente un intérêt majeur car ce salon permet la mise en adéquation entre la formation et l'emploi, notamment par la rencontre, au sein des différents forums thématiques du salon, des professionnels du secteur de la formation, des entreprises qui recrutent et des personnes en recherche d'emplois ou d'insertion,

DECIDE

Article 1 :

Une subvention de 33 000 € est attribuée à l'association Aquitec pour l'organisation de la 23^{ème} édition du Salon de l'Orientation, de la Formation, de l'Emploi et des Métiers en Aquitaine, qui aura lieu du 9 au 11 février 2012 au Parc des Expositions de Bordeaux-Lac.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux est autorisé à signer la convention, ci-annexée, relative au règlement du montant de la subvention communautaire allouée.

Article 3 :

La dépense afférente au règlement de cette subvention est à imputer sur le budget principal de l'exercice 2012, chapitre 65, article 6574, fonction 900, CRB BD 00

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 16 décembre 2011,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE 10 JANVIER 2012</p> <p>PUBLIÉ LE : 10 JANVIER 2012</p>
--

M. NICOLAS FLORIAN